

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2016

PROCES-VERBAL

L'an deux mille seize, le 24 mars à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Bouillargues, convoqué le 15 mars 2016, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de M. Maurice GAILLARD, Maire de la Commune, sauf pour les points de 1 à 6 qui se dérouleront sous la présidence de Monsieur Roger SEGUELA, 1^{er} adjoint.

PRESENTS : M. GAILLARD (sauf pour les points de 1 à 6) M. SEGUELA, Mme TRONC, Mme ETEVE, M. BERTHUOT, Mme GARNIER, M. TROADEC, Mme CHAHABIAN, Mme BATTE, Mme KASPRZYK, M. DE GOURCY, M. FOSSEY, Mme INACIO, Mme MARCHAND, Mme MAURIN, Mme CAZALET, M. TEISSIER, Mme NOWACKI, M. YANG, M. SORRIAUX, M. RICHARD, Mme ROMAN, Mme VIALA.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : M. DUPUIS à M. SEGUELA, M. LAURETTA à M. BERTHUOT, M. SAURINA à Mme TRONC, M. CARDIN à M. TROADEC, M. GERVAIS à M. SORRIAUX, Mme LAFITTE à Mme ROMAN.

Monsieur le Maire propose une minute de silence suite aux attentats de Bruxelles du 22 mars 2016.

En ouverture de séance, Monsieur le Maire apporte des précisions demandées lors de la séance du 25 février 2016

- 1- **Etude hydraulique ZAC et Complexe sportif** : attribuée à hydrosol, 20 650 €
- 2- **Etudes urbaines ZAC** : attribuées à MICHEL FREMOLLE SARL : 50 783 € (tranche conditionnelle de 20 800 € si étude d'impact nécessaire).
- 3- **Date de réunions**
 - Groupe de travail « Nouvelles technologies » : le 7 avril à 18h
 - Commission « Affaire scolaire » : le 29 mars à 18h

4- **Foot**

Le club de football a demandé, pour faire face à la demande des joueurs de plus en plus nombreux, l'aménagement d'un terrain d'entraînement. Le budget est évalué à 20.000 €. Il peut être réalisé cette année sur le marché à bon de commande.

5- **Vente du local municipal à une infirmière « rue Michel »**

Suite à la délibération du 26 novembre 2015 décidant la vente du local municipal à une infirmière Rue Michel, la préfecture a demandé des compléments d'informations. Le courrier en réponse a permis d'argumenter la décision. Passés ces échanges écrits, la vente va donc pouvoir se faire.

6- **Marché**

Depuis mardi 22 mars, le marché hebdomadaire est retourné place de la Madone à la demande des clients et des usagers.

7- Grand'rue

La grand'rue et ses abords étant rouverts à la circulation, les zones de stationnement à durée limitée, dites « zone bleues », seront opérationnelles dès le 1^{er} avril. La police municipale est chargée de les surveiller.

Désignation du secrétaire de séance

Mme Martine GARNIER est désignée secrétaire de séance

Approbation du procès-verbal de la séance du 25 février 2016

M. le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le procès-verbal synthétique de la séance du 25 février 2016.

Conformément à l'article L2121-14 du CGCT, M. Maire ne participe pas à la discussion et quittera la salle lors du vote des comptes administratifs. Monsieur SEGUELA sera alors désigné, président de séance.

Monsieur le Maire précise que les questions financières proposées au vote ont été vues en commission finances le 10 mars 2016. Les orientations budgétaires sont conformes au DOB du 25 février 2016.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité

1 Budget annexe « caveaux » : compte administratif 2015

Monsieur SEGUELA rappelle qu'il s'agit d'approuver le compte administratif 2015 du budget annexe « caveaux » dont les résultats sont les suivants :

SECTION FONCTIONNEMENT	REALISE
Dépenses réelles (a)	7 750,00 €
Recettes réelles (b)	10 444,99 €
002 : résultat de fonctionnement 2014 reporté (c)	1 887,16 €
EXCEDENT 2015 = (b+c)-a	+ 4 582,15 €

Le budget est adopté à l'unanimité

2 Budget annexe « caveaux » : compte de gestion 2015

Monsieur SEGUELA rappelle qu'il s'agit d'approuver le compte de gestion de la trésorerie concernant le budget annexe « caveaux » 2015 dont les écritures comptables sont identiques à celles de la commune .

Le budget est adopté à l'unanimité

3 Budget annexe « maison de retraite » : compte administratif 2015

Monsieur SEGUELA informe qu'il s'agit d'approuver le compte administratif 2015 du budget annexe « maison de retraite » dont les résultats sont les suivants :

SECTION FONCTIONNEMENT	REALISE
Dépenses nettes (a)	36 278,32 €
Recettes nettes (b)	143 494,73 €
002 : résultat de fonctionnement 2014 reporté (c)	76 373,30 €
Solde global de fonctionnement : $A = (b+c)-a$	+ 183 589,71 €
SECTION INVESTISSEMENT	REALISE
Dépenses réelles (a)	97 426,32 €
001 : report du solde (déficit) d'exécution 2014 (b)	95 163,65 €
Recettes nettes (c)	95 163,65 €
Solde d'investissement : $B = (a+b)-c$	- 97 426,32 €
EXCEDENT GLOBAL 2015 = A-B	+ 86 163,39 €

Le budget est adopté à l'unanimité

4 Budget annexe « maison de retraite » : compte de gestion 2015

Monsieur SEGUELA rappelle qu'il s'agit d'approuver le compte de gestion de la trésorerie concernant le budget annexe « maison de retraite » 2015 dont les écritures comptables sont identiques à celles de la commune.

Le budget est adopté à l'unanimité

5 Budget général : compte administratif 2015

Rapporteur : M. SEGUELA

Il s'agit d'approuver le compte administratif 2015 du budget général dont les résultats sont les suivants :

SECTION FONCTIONNEMENT	REALISE
Dépenses nettes (a)	4 434 193,71 €
Recettes nettes (b)	6 453 624,57 €
002 : résultat de fonctionnement 2014 reporté (c)	1 421 498,18 €
Solde global de fonctionnement $A = (b+c)-a$	+ 3 440 929,04 €
SECTION INVESTISSEMENT	REALISE
Dépenses réelles (a)	2 131 030,27 €
001 : report du solde (déficit) d'exécution 2014 (b)	1 040 060,51 €
Reste à réaliser 2015 (c)	783 376,60 €
Recettes nettes (d)	1 982 811,32 €
Solde d'investissement : $B = d-(a+b+c)$	- 1 971 656,06 €
EXCEDENT GLOBAL 2015 = A-B	+ 1 469 272,98 €

Le budget est adopté avec 5 abstentions (M. GERVAIS, M. SORRIAUX, Mme ROMAN, Mme LAFITTE, M. RICHARD)

6 Budget général : compte de gestion 2015

Monsieur SEGUELA rappelle qu'il s'agit d'approuver le compte de gestion de la trésorerie concernant le budget général 2015 dont les écritures comptables sont identiques à celles de la commune.

Le budget est adopté avec 5 abstentions (M. GERVAIS, M. SORRIAUX, Mme ROMAN, Mme LAFITTE, M. RICHARD)

7 Budget annexe « caveaux » : affectation du résultat de fonctionnement 2015

Monsieur SEGUELA propose d'affecter l'excédent de fonctionnement 2015 du budget annexe « caveaux » de 4 582,15 €, en recette de la section de fonctionnement 2016 (002).

Le budget est adopté avec 2 abstentions (M. GERVAIS-M. SORRIAUX)

8 Budget annexe « caveaux » 2016

Monsieur SEGUELA rappelle que le budget annexe caveaux » 2016 s'équilibre à 11 882,15 € et se présente ainsi par chapitre (il ne comporte qu'une section de fonctionnement) :

F	FONCTIONNEMENT	
D	DEPENSE	
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	11 882,15
R	RECETTE	
002	RESULTAT FONCTIONNEMENT REPORTE	11 882,15
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICES, MARI	4 582,15
		7 300,00

Il s'agit donc de se prononcer sur ce budget annexe « caveaux » 2016 en procédant au vote par chapitre (article L 2312-2 du CGCT) et d'autoriser M. le Maire à signer tout document correspondant.

Mme VIALA observe une hausse des dépenses cette année.

Le budget est adopté avec 2 absents (M. GERVAIS-M. SORRIAUX)

9 Budget annexe « maison de retraite » : affectation du résultat de fonctionnement 2015

Monsieur le Maire propose d'affecter l'excédent de fonctionnement 2015 du budget annexe « maison de retraite » de 183 589,71 € comme suit :

- Report en recettes de la section de fonctionnement 2016 (002) : 86 163,39 €
- Affectation en recettes de la section investissement 2016 (1068) : 97 426,32 €

Le budget est adopté avec 2 abstentions (M. GERVAIS-M. SORRIAUX)

10 Budget annexe « maison de retraite » 2016

Monsieur SEGUELA informe que le budget annexe « maison de retraite » 2016 s'équilibre à :

- Section de fonctionnement : 231 557,02 €
- Section d'investissement : 287 483,44 €

La déclinaison par chapitre se présente ainsi :

F	FONCTIONNEMENT	
D	DEPENSE	231 557,02
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	30 000,00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	190 057,02
66	CHARGES FINANCIERES	11 500,00
R	RECETTE	231 557,02
002	RESULTAT FONCTIONNEMENT REPORTE	86 163,39
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	145 393,63
I	INVESTISSEMENT	
D	DEPENSE	287 483,34
001	SOLDE EXECUTION SECTION INVESTISSEMENT REPORT	97 426,32
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	92 000,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	98 057,02
R	RECETTE	287 483,34
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	190 057,02
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	97 426,32

Il s'agit donc de se prononcer sur ce budget annexe « maison de retraite » 2016 en procédant au vote par chapitre (article L 2312-2 du CGCT) et d'autoriser M. le Maire à signer tout document correspondant.

Le budget est adopté avec 2 abstentions (M. GERVAIS-M. SORRIAUX)

11 Budget général : affectation du résultat de fonctionnement 2015

Monsieur SEGUELA propose d'affecter l'excédent de fonctionnement 2015 du budget général de 3 440 929,04 €, en recettes suivantes :

- Report en recettes de la section de fonctionnement 2016 (002) : 1 469 272,98 €
- Affectation en recettes de la section investissement 2016 (1068) : 1 971 656,06 €

Le budget est adopté avec 5 abstentions (M. GERVAIS-M. SORRIAUX-Mme ROMAN-Mme LAFITTE-M. RICHARD)

12 Taux de la fiscalité locale 2016

Monsieur SEGUELA confirme que, comme évoqué lors du débat d'orientation budgétaire le 25 février dernier, le budget général a été notamment construit sur une baisse du taux des impôts locaux, afin notamment de neutraliser l'augmentation des bases de 1% décidée par le Gouvernement et de limiter le poids de la fiscalité sur les ménages.

L'évolution suivante est donc proposée :

	2014	2015	Proposition 2016
Taxe d'habitation	15.40 %	15.25 %	-1% : 15.10 %
Taxe sur le foncier bâti	25.23 %	24.98 %	-3% : 24.23 %
Taxe sur le foncier non bâti	56.82 %	56.26 %	-1% : 55.71 %

Il demande d'approuver les taux de ces trois impôts locaux et d'autoriser M. le Maire à signer tout document correspondant.

Monsieur SORRIAUX déplore que le barème appliqué pour la taxe foncière se fasse à l'avantage des propriétaires.

Monsieur SEGUOLA répond qu'il faut faciliter l'achat aux jeunes qui souhaitent investir et rappelle que les habitants les plus défavorisés ne payent pas de taxe d'habitation.

Le budget est adopté avec 5 voix contre (M. GERVAIS-M. SORRIAUX-Mme ROMAN-Mme LAFITTE-M. RICHARD)

13 Budget général 2016

Monsieur SEGUOLA informe que le budget primitif général 2016 s'équilibre à :

- Section de fonctionnement : 7 163 627,98 €
- Section d'investissement : 5 627 725 €

La déclinaison par chapitre se présente ainsi :

F	FONCTIONNEMENT	
D	DEPENSE	7 163 627,98
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 491 677,34
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	2 394 693,00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	70 000,00
022	DEPENSES IMPREVUES	100 000,00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	2 200 000,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	42 500,57
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	601 155,07
66	CHARGES FINANCIERES	230 000,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 600,00
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	30 000,00
R	RECETTE	7 163 627,98
002	RESULTAT FONCTIONNEMENT REPORTE	1 469 272,98
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	53 000,00
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	282 000,00
73	IMPOTS ET TAXES	4 156 230,00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 141 125,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	57 000,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	5 000,00
I	INVESTISSEMENT	
D	DEPENSE	5 627 725,00
001	SOLDE EXECUTION SECTION INVESTISSEMENT REPORT	1 188 279,46
020	DEPENSES IMPREVUES	187 308,94
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	468 000,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	320 430,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 935 577,25
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	1 528 129,35
R	RECETTE	5 627 725,00
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	2 200 000,00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	42 500,57
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	2 256 656,06
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	228 568,37
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	900 000,00

Il demande donc de se prononcer sur ce budget primitif général 2016 en procédant au vote par chapitre (article L 2312-2 du CGCT) et d'autoriser M. le Maire à signer tout document correspondant.

Monsieur SORRIAUX rappelle son mécontentement quant aux paiements des NAP par les familles ainsi que le montant des subventions aux associations qui n'a pas été augmenté cette année.

Le budget est adopté avec 3 abstentions (Mme ROMAN-Mme LAFITTE-M. RICHARD) et 3 voix contre (M. SORRIAUX-M. GERVAIS-Mme VIALA)

14 Conventions annuelles avec les associations pour les subventions 2016

Monsieur SEGUELA rappelle que dès lors que la subvention dépasse 23 000 €, la conclusion d'une convention entre la commune qui l'attribue et l'association bénéficiaire est nécessaire (décret n° 2001-495 du 6 juin 2001). Celle-ci définit notamment l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée.

En 2016, 3 subventions sont concernées. Elles sont prévues à l'article 6574 du budget général :

- SUN ALB : 33 750 € pour la participation aux activités et la mise à disposition par l'association à la commune de deux intervenants sportifs (article 1 de l'annexe N°5),
- L'association des fêtes de Bouillargues (AFB) : 42 750 € (annexe N°6)
- La clairière aux oisillons (crèche) : 75 000 € (annexe N°7)

Il s'agit donc :

- d'approuver les conventions à passer avec ces 3 associations pour les montants et les conditions prévues
- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer ces conventions et tout document s'y rapportant

Monsieur RICHARD aurait souhaité avoir le détail des subventions

Ce point est adopté à l'unanimité

15 Convention de prise en charge des dépenses de fonctionnement de l'école privée Charles Péguy

Monsieur TROADEC rappelle que, La circulaire du 12 février 2012 précise les conditions de mise en œuvre de la loi n° 2009-1312 du 28 octobre 2009 qui rappelle les principales règles de la participation des communes aux dépenses de fonctionnement des établissements privés sous contrat avec l'État. L'école Charles Péguy de Bouillargues est une école privée sous contrat et la participation communale doit être prévue dans le budget communal. En 2016, le montant prévisionnel est de 66 569,39 € calculé d'après les effectifs suivants et d'après la délibération n°84 du 26 novembre 2015 fixant les charges de fonctionnement des écoles publiques :

- Maternelle : 40 enfants x 1293,98 € = 51 759,20 €
- Élémentaire : 61 enfants x 242,79 € = 14 810,19 €

Les conditions de financement des dépenses de fonctionnement des classes élémentaires et maternelles de l'école Charles Péguy par la commune pour l'année 2016 sont prévues dans la convention en annexe N°8.

Il s'agit donc :

- d'approuver cette convention
- d'approuver le versement de la participation communale de 66 569,39 € sur le budget générale 2016
- d'autoriser M. le Maire à la signer ainsi que tous les documents s'y rapportant

Mme ROMAN demande si les enfants de Charles Peguy déjeunent toujours à la cantine du parc Blachère et s'interroge sur les problèmes de mise aux normes de l'école.

Monsieur TROADEC répond positivement moyennant un loyer mensuel, concernant les travaux, ce sujet sera abordé lors de la prochaine commission scolaire.

Ce point est adopté à l'unanimité

16 Tarifs des publicités dans le journal

Mme GARNIER propose de mettre à jour à compter du 1^{er} juin 2016 les tarifs appliqués dans le cadre de la régie publicitaire du journal « Lou Bouiarguié », inchangés depuis le 1^{er} juin 2012. Cette actualisation permettrait également de définir un tarif pour un plus grand format : 18x9 cm.

Formats/Nombre de parution	2 parutions		4 parutions	
	1/6/2012	1/6/2016	1/6/2012	1/6/2016
9x3	70 €	75 €	112 €	130 €
9x6	140 €	148 €	234 €	250 €
9x9	208 €	220 €	345 €	365 €
18x9		435 €		720 €

Il s'agit donc d'approuver cette évolution des tarifs des publicités insérées dans le journal communal et d'autoriser M. le Maire à signer tout document correspondant.

Ce point est adopté à l'unanimité

17 Aménagement d'un local médical : demande de fonds de concours

Monsieur GAILLARD rappelle que dans le cadre du projet d'aménagement de cabinets médicaux dans le bâtiment communal situé rue des écoles (200 m² de plain-pied), un dossier de fonds de concours peut être déposé auprès de Nîmes Métropole qui se prononcera lors du conseil communautaire du 29 mars prochain.

Les aménagements projetés devraient permettre à des médecins généralistes de bénéficier de locaux neufs, accessibles et respectant la loi du 11 février 2005 pour « l'égalité des Droits et des Chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ».

Il s'agit également d'offrir aux patients la possibilité d'accéder, sur une amplitude d'horaire élargie, à un cabinet médical de quatre médecins généralistes. Le besoin émerge régulièrement, tant de la part des professionnels que des usagers. La localisation à proximité immédiate des écoles, des commerces, et de stationnements publics gratuits est aussi un atout.

Le local est actuellement hors d'eau/hors d'air. Pour l'aménager sont donc prévus :

- Quatre salles de consultations autonomes et adaptées
- Deux salles d'attente (une pour deux médecins)
- Un espace secrétariat mutualisé
- Un local archive et une salle de repos/convivialité réservés au personnel
- Deux sanitaires PMR
- Des places de stationnement PMR à proximité immédiate

L'opération est évaluée à 201 738 € HT, tenant compte :

- Des travaux : 185 938 € HT
- De la maîtrise d'œuvre, de la mission SPS (sécurité et protection de la santé) et de CT (contrôle technique) : 15 800 € HT

Il demande donc d'approuver le dossier de fonds de concours à déposer auprès de Nîmes Métropole et de l'autoriser à signer tout document correspondant.

Monsieur SORRIAUX souhaite connaître le nombre d'années pour amortir le loyer et quelles seront les médecins qui s'y installeront.

Monsieur le Maire répond que le loyer n'est pas encore déterminé mais qu'il sera attractif, il s'agira d'un regroupement de médecins libéraux. Plusieurs médecins doivent partir dans quelques années à la retraite, cela facilitera leur remplacement. Aujourd'hui deux médecins Bouillarguais ont donné leur accord.

Ce point est adopté à l'unanimité

18 Complexe sportif multigénérationnel : approbation de la démarche de projet et demandes de subventions

Monsieur le Maire informe que dans le cadre du projet de réalisation du complexe sportif multigénérationnel, les démarches auprès des partenaires institutionnels avancent afin de définir les financements possibles. Sont notamment concernés : le conseil régional au titre de l'aménagement du territoire et de la compétence sport, le conseil départemental, le centre national de développement du sport (CNDS), les fonds européens, certaines fédérations sportives (hand-ball, escalade, escrime, karaté, futsal, gymnastique, badminton...) en fonction des clubs potentiels futurs utilisateurs des équipements, la communauté d'agglomération de Nîmes Métropole au titre du fonds de concours, les députés et sénateurs au titre de leur enveloppe parlementaire.

Afin de monter les dossiers, une délibération du conseil municipal est nécessaire. Il s'agit donc d'approuver la démarche de projet et de solliciter les demandes de subventions auprès des institutions, et de l'autoriser à signer tout document correspondant.

Ce point est adopté à l'unanimité

19 Création d'un poste de rédacteur territorial

Monsieur SEGUELA informe qu'un agent du service administratif ayant réussi le concours de rédacteur territorial, il est proposé de créer le poste correspondant à compter du 1^{er} avril 2016 afin de le nommer et d'autoriser M. le Maire à signer tout document correspondant. Il précise que l'effectif global du personnel communal reste inchangé.

Monsieur SORRIAUX se réjouit de cette nomination

Ce point est adopté à l'unanimité

20 Informations sur les décisions prises par M. le Maire dans le cadre des délégations du Conseil Municipal en application de l'article L 2122-21 du CGCT

N°	Objet	Date
16	Mise à disposition local à RCBM 11 Rue des Maçons en 2016	24/02/2016
17	Avenant 1 Faurie, fibre optique Grand Rue	25/02/2016
18	Mise à disposition des arènes à l'embestida les 6 et 7 octobre 2016 pour les novillades	07/03/2016
19	Mise à disposition salle de la friperie à la villa du parc auprès de présence 30 du 13 avril 2016	08/03/2016

Concernant la décision numéro 18, il est demandé si le nécessaire est mis en place pour la sécurité.

Monsieur le Maire confirme la mise en place d'un dispositif pour éviter tout débordement sachant que depuis deux ans les manifestations se sont déroulées dans le calme.

21 Questions diverses

Conformément au règlement intérieur du Conseil Municipal, des questions diverses pourront être abordées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 10.

Le Secrétaire
Martine GARNIER

Le Maire
Maurice GAILLARD